



Mercredi 15 septembre 2021

COVID-19

Prolongation des mesures de freinage renforcées pour faire face à la propagation du virus dans le département des Bouches-du-Rhône

La situation sanitaire du département des Bouches-du-Rhône s'améliore progressivement. Les indicateurs épidémiologiques, même s'ils sont en baisse demeurent à un niveau élevé avec un taux d'incidence de 318 cas pour 100 000 habitants (il est de 100 pour 100 000 habitants au niveau national) ; ce qui en fait le taux le plus haut en France métropolitaine.

La circulation du virus est toujours active avec un taux de positivité de 3 % (1,9 % au niveau national).

Dans ce contexte, le préfet a décidé, en concertation avec les autorités sanitaires, de prolonger l'obligation de présenter un pass sanitaire à l'entrée des centres commerciaux de plus de 20 000 m². Dans un même souci de limiter la progression du virus, **le port du masque demeure obligatoire en intérieur dans tous les établissements recevant du public soumis au pass sanitaire.**

Le préfet réaffirme **l'obligation du port du masque en extérieur dans les lieux à forte concentration de population** (à l'exception des plages, espaces naturels, parcs et jardins) et l'interdiction de consommer de l'alcool sur la voie publique.

Plusieurs recours ont été formulés contre ces mesures devant le tribunal administratif. Tous ont été rejetés au regard du risque élevé de contamination.

L'ensemble de ces dispositions prend effet du jeudi 16 au 30 septembre 2021 inclus.

Le préfet de département rappelle à l'ensemble de la population la nécessité de ne pas relâcher les efforts, collectifs et individuels.

Plus que jamais, la vaccination reste le rempart essentiel face à la propagation de l'épidémie. Elle permet la protection de chacun et un retour à la vie normale.

Pour toute demande presse, merci de l'adresser à pref-communication@bouches-du-rhone.gouv.fr

Service Régional de la Communication Interministérielle

04 84 35 40 00 | www.bouches-du-rhone.gouv.fr | www.paca.gouv.fr

